

**Mairie d'Adé**

# **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008**

PRESENTS : MM. Robert BERGERO, Francis ABADIE, Jean-Marc BOYA, Bernard CALVET, Didier DUBOSC, Christian EYMARD, Carine GUITTARD, Gérard HERNANDEZ, Monique JOLY, Alphonse LOPEZ, Claudine MAZOUAT, Nadine MENGELLE, Nathalie SABATHE, Anne SALAT, Raymond SAVY-LARIGALDIE

## **I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

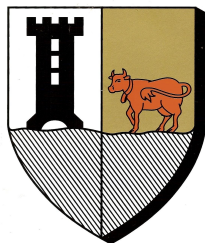
En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle Anne SALAT a été élue secrétaire de séance.

## **II – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille huit, le neuf mars à huit heures, en exécution de l'arrêté du Préfet qui convoque les électeurs de la commune à l'effet d'élire quinze membres du Conseil Municipal, dans la salle du Conseil Municipal, s'est réuni le bureau de l'assemblée électorale, composé de Monsieur Robert BERGERO, président, et de Messieurs Jean-Marc BOYA, Bernard CALVET, Raymond SAVY-LARIGALDIE et de Madame Nathalie SABATHE.

Le bureau a choisi pour secrétaire Madame Monique JOLY.

Le nombre de votants s'est élevé à cinq cent vingt.



## Mairie d'Adé

Les bulletins nuls étaient au nombre de trente cinq.

Restent comme suffrages exprimés quatre cent quatre vingt cinq.

### PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits : 645 dont le quart est de 162.

Nombre de suffrages exprimés : 485

Majorité absolue : 261

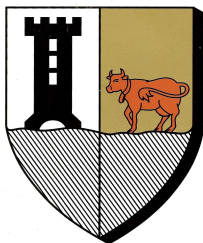
Ont été en conséquence, proclamés membres du conseil municipal comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Francis ABADIE : 427  
Robert BERGERO : 408  
Jean-Marc BOYA : 426  
Bernard CALVET : 411  
Didier DUBOSC : 412  
Christian EYMARD : 446  
Carine GUITTARD : 435  
Gérard HERNANDEZ : 388  
Monique JOLY : 423  
Alphonse LOPEZ : 432  
Claudine MAZOUAT : 426  
Nadine MENGELLE : 428  
Nathalie SABATHE : 425  
Anne SALAT : 453  
Raymond SAVY-LARIGALDIE : 416

### III – ELECTION DU MAIRE ET DES 4 ADJOINTS

Le procès verbal de l'élection du maire est collé page 5 de ce même registre.

Mairie d'Adé - BP 706 - 65107 LOURDES CEDEX - ☎ 05 62 42 01 01 - 📠 05 62 42 20 75



## Mairie d'Adé

Après l'élection du Maire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de désigner **quatre adjoints**.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, à savoir :*

✓ *La désignation de quatre adjoints.*

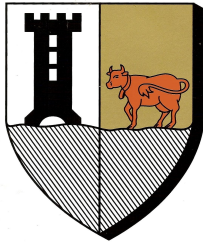
L'élection des 4 adjoint apparaît dans le procès verbal dont la première page est collée à la page 5 de ce même registre.

### **IV – DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS INTER COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le 9 mars 2008, le mandat des délégués de la commune au sein des comités des syndicats a pris fin.

Il convient donc, en application de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

- Communauté de Communes du Pays de Lourdes : Robert BERGERO, Didier DUBOSC, Gérard HERNANDEZ
- Syndicat Départemental d'Electricité : titulaire : Alphonse LOPEZ – Suppléant : Didier DUBOSC



## Mairie d'Adé

- SIVOM des Cantons de Lourdes Ouest et Saint-Pé de Bigorre : Jean-Marc BOYA et Raymond SAVY-LARIGALDIE
- Syndicat AEP des 3 vallées : titulaires : Gérard HERNANDEZ et Monique JOLY –  
Suppléants : Christian EYMARD et Claudine MAZOUAT

Le Maire  
Robert BERGERO